

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2023-037/PR/MVUH portant approbation du budget prévisionnel 2023 de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier (SIAF).

n° 2023-037/PR/MVUH

Ministère
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT

Date de publication
14 février 2023

Numéro JO
n° 3 du 15/02/2023

Date du numéro
15 février 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution en date de 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°134/AN/06 du 2 février 2006 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VULa Loi n°143/AN/16/7ème L portant Code de la bonne gouvernance des entreprises publiques

VULa Loi n°8/AN/18/8ème L du 25 juin 2018 portant création de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier (SIAF)

VULe Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics administratifs

VULe Décret n°2001-0012/PRIMEFPCP du 15 janvier 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique

VULe Décret n°2010-041/PR/MEFPCP du 24 mars 2010 relatif au régime juridique des agents comptables des entreprises et établissements publics

VULe Décret n°2019-010/PR/MHUE du 21 janvier 2019 portant organisation et fonctionnement de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier (SIAF)

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PREdu 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULa Délibération n°01/22/CA-SIAF du 28 novembre 2022 portant approbation du Budget Prévisionnel 2023 de la SIAF

SUR Proposition de la Ministre de la Ville, de l'Urbanisme et de l'Habitat. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 Décembre 2022.

TEXTE INTÉGRAL

ARRÊTE :

ARTICLE 1er

Le budget prévisionnel de l'exercice 2023 de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier (SIAF) s'établit comme suit :

* En produits

– Produits d'exploitation :.....	2 991 218 020 Fdj * En charge
– Charges de fonctionnement :.....	939 367 987 Fdj – Dotation aux amortissements et provisions :.....30 000 000 Fdj * Investissements prévisionnels
– Investissements sur Fonds propres :.....	157 765 080 Fdj – Investissements sur Emprunts :.....1 672 286 755 Fdj * Soit un résultat net bénéficiaire :.....221 798 198 Fdj

ARTICLE 2

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué et publié.
